



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 25 novembre 2024**

Date de la convocation : mardi 19 novembre 2024

Nombre de conseillers en exercice : 49

Étaient présents :

M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE (excusée du n° 2 au n° 6), M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, Mme Patricia WOLFS, M. Michel CAPERAN, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, M. Gilbert DANAN, M. Alain VAUJANY, Mme Josy POUEYTO (présente du n° 1 au n° 10), M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jean-François PLEGUE, M. Pascal GIRAUD, M. Alexandre PEREZ, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUET, M. Xavier LALANDE, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie SALESSES, M. Stéphane DUSSARPS, Mme Camille LE DELLIOU, M. Antoine CHEVALIER (excusé du n° 10 au n° 44), M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Tunçay CILGI, Mme Marion BUSSY (excusée au n° 11), Mme Marianne LAJARIGE

Étai(en)t représenté(e)s :

Mme Stéphanie DUMAS (pouvoir à M. Thibault CHENEVIÈRE), M. Frédéric DAVAN (pouvoir à M. Sébastien AYERDI), Mme Marie MOULINIER (pouvoir à Mme Camille LE DELLIOU), M. Laurent JUBIER (pouvoir à M. François BAYROU), Mme Emmanuelle CAMELOT (pouvoir à M. Jean-François BLANCO), Mme Fabienne CARA (pouvoir à M. Jérôme MARBOT), Mme Josy POUEYTO (pouvoir à M. Kenny BERTONAZZI du n° 11 au n° 44)

Étai(en)t excusé(es) :

Mme Néjja BOUCHANNAFA, M. Antoine CHEVALIER

Secrétaire de séance : Madame Camille LE DELLIOU

N° 37 Attribution de subventions Fonds d'Initiatives pour les Habitants

Rapporteur : M. Kenny BERTONAZZI

Mesdames, Messieurs

Le Fonds d'Initiatives Pour les Habitants (FIPH) s'inscrit dans la Politique de la Ville et la démocratie participative. Il vise à faciliter les prises d'initiatives d'habitants, de groupes d'habitants par le biais d'associations en aidant à la réalisation de projets d'intérêt collectif contribuant à l'animation de la vie de quartier et à la création de lien entre les habitants.

La Ville de Pau gère en direct l'attribution de ce fonds en cohérence avec les actions menées à l'échelle des conseils de quartiers et des secteurs de proximité.

La commission d'attribution du FIPH a donné un avis favorable aux projets suivants :

- Pour le secteur Pau Centre-Ville 51, l'association Le Jardin du CarrHédas pour le projet « valoriser la biodiversité en ville par le maintien et le retour de la faune et la flore urbaine » pour un montant de 600 € ;
- Pour le secteur Pau Sud-Est 29, l'association de quartier Paul Mirat pour le projet « fête de fin d'année » pour un montant de 350 € ;
- Pour le secteur Pau Nord-Ouest 8, l'association Le Touquet pour le projet « Noël au Touquet » pour un montant de 600 € ;
- Pour le secteur Pau-Centre-Ville 52, l'association Jardin partagé Guynemer pour le projet « un jardin en hiver » pour un montant de 200 € ;
- Pour le secteur Pau Est 26, l'association Maison de l'Enfance Marancy pour le projet « Atelier créatif et animation de fin d'année à Berlioz » pour un montant de 600 € ;
- Pour le secteur Pau Centre-Ville 47, l'association Comité du XIV juillet pour le projet « sapin de Noël » pour un montant de 340 €.

Après avis de la commission Action Sociale et Vie dans la Ville du 12 novembre 2024 et avis de la commission Finances - Administration Générale - Commerce - Numérique du 18 novembre 2024, il vous appartient de bien vouloir :

- 1. Décider l'attribution des subventions aux associations suivantes : Le Jardin du CarrHédas pour un montant de 600 €, Paul Mirat pour un montant de 350 €, Le Touquet pour un montant de 600 €, Jardin Partagé Guynemer pour un montant de 200 €, Maison de l'Enfance Marancy pour un montant de 600 €, Le Comité du XIV juillet pour un montant de 340 € ;**
- 2. Financer les dépenses correspondantes au moyen des crédits inscrits au budget 2024 au chapitre 65 ;**
- 3. Autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents contractuels relatifs au soutien accordé aux associations concernées.**

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Maire
François BAYROU